

pour laquelle nous avons éliminé de ce mémoire toute allusion au mot "défense". Il fut un temps, qui n'est pas éloigné, où les experts en stratégie navale considéraient le problème naval surtout au point de vue de la défense. Je prétends que c'est là une hérésie. Le véritable problème que l'empire a à résoudre en cas de guerre navale est tout simplement et absolument de découvrir où sont les navires de l'ennemi, de concentrer la plus grande force possible de protéger l'empire contre les efforts que les marines étrangères peuvent faire pour endommager son commerce ou son territoire. Il s'ensuit qu'il ne peut y avoir de stations de navires chargés de protéger l'embouchure de la Tamise, de protéger Liverpool, de protéger Sydney, de protéger Halifax. Si nous faisons une tentative de ce genre, nous irons tout simplement au-devant d'un désastre. Il s'ensuit aussi que quelle que soit la distribution de l'effectif local en temps de paix, en temps de guerre navale, il faut qu'il n'y ait qu'une seule autorité, avec plein pouvoir et pleine responsabilité envers l'empire, de faire mouvoir les navires, de les concentrer où ils peuvent frapper le coup le plus décisif contre les forces de l'ennemi, et que tout partage de responsabilité, toute diminution du pouvoir de cette autorité centrale, tout risque, toute hésitation ou tout délai lorsqu'il s'agit de créer une jonction des escadres là où elles peuvent frapper le coup décisif, pourraient avoir des conséquences désastreuses.

Et le ministre de la marine (ou de l'Amirauté) terminait ainsi (page 21) :

La mer est une entité, et la marine britannique doit être par conséquent une et entière. La tâche qui lui incombe en temps de guerre est d'aller chercher les navires de l'ennemi, partout où elle pourra les trouver, et de les détruire. En quelque lieu et en quelque mer que ces navires soient trouvés et détruits, l'empire entier se trouvera par là même défendu dans son territoire, son commerce et ses intérêts. Si au contraire l'idée se répandait malheureusement que le problème est purement local, et que chaque partie de l'empire doit se contenter d'avoir sa flotte de navires pour la protection d'un endroit particulier, la seule conséquence possible serait qu'un ennemi qui ne se serait pas rallié à cette hérésie et aura réuni ses flottes, attaquerait et détruirait en détail ces escadres britanniques détachées, qui, réunies, auraient résisté à toute attaque.

Après cette condamnation de la tactique défensive par le cabinet anglais, l'entêtement de nos ministres à ne parler que de *défense*, et de la *défense du Canada*, ne pouvait être interprété que comme un défi à M. Chamberlain et à lord Selborne, et leur concession apparente au principe militariste perdait toute signification.

Il y a plus.

On remarquera, en effet, que nos ministres—quelque sens que le gouvernement anglais ait feint et qu'eux-mêmes aient essayé d'attacher à leurs paroles—ne parlaient pas d'une *marine de guerre*, mais seulement d'une *réserve navale*.

Il y a, sur les côtes du Canada, un grand nombre d'hommes admirablement donés pour former une **réserve navale**, et on espère qu'avant longtemps il sera possible de tomber d'accord sur un système qui assurerait l'entraînement de ces hommes et l'utilisation de leurs services **pour la défense** en cas de besoin.

On sait que, dans la marine comme dans l'armée, la *réserve* se compose de civils suffisamment formés au métier des armes pour être appelés au service actif après épuisement des corps réguliers.